

Département de l'Isère
Plan Local d'Urbanisme
de la commune de La Rivière

Rapport de présentation

Pièce n° 1

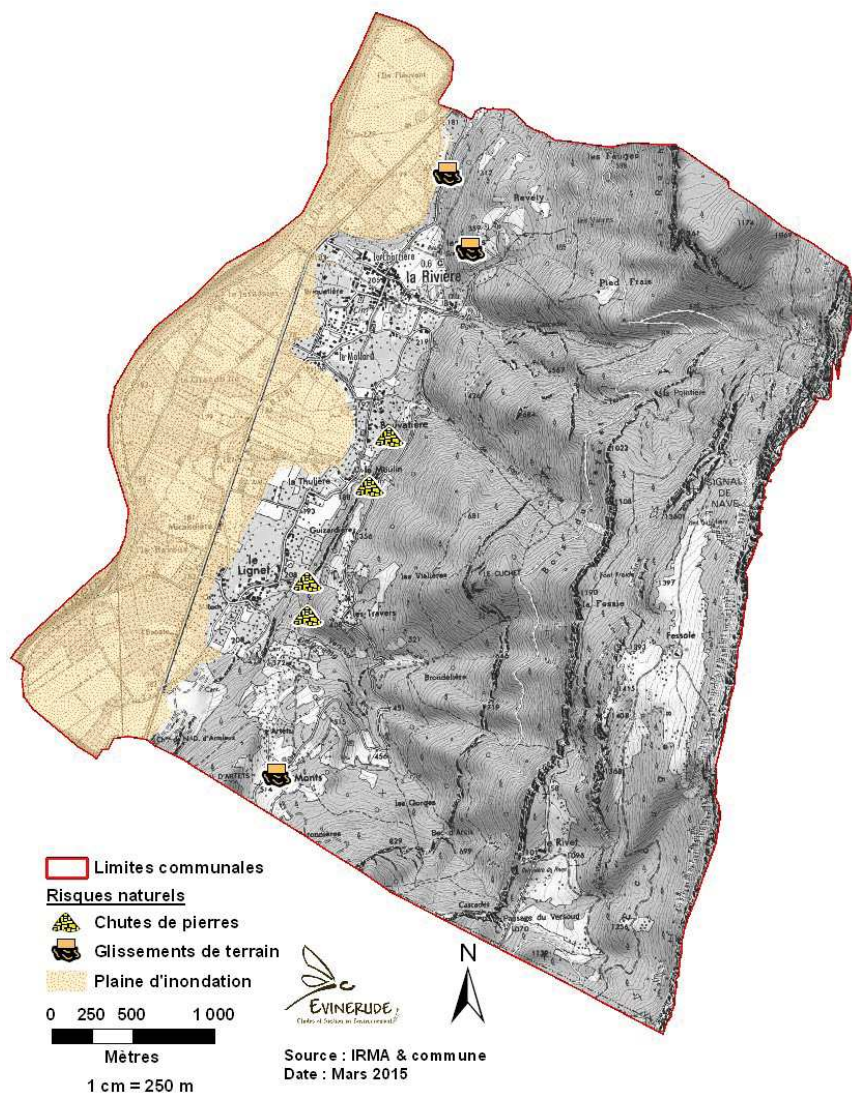
Claire Bonneton, urbaniste-paysagiste
Christophe Séraudie, architecte
Grégory Agnello (Evinerude), consultant en environnement

6 - Les risques

Les risques naturels

Trois types de risques naturels sont recensés sur la commune. Le premier et plus important correspond au risque d'inondations dans la plaine. Il est symbolisé ici par le Périmètre de Protection des Risques d'Inondation (PPRI). Au sein de ce périmètre, la quasi-totalité des parcelles est classée inconstructible. Viennent ensuite les glissements de terrain et les éboulements, logiquement situés sur les pentes du Vercors.

Il apparaît que, outre l'Isère, l'Echinard et le Versoud sont les deux cours d'eau qui peuvent ponctuellement poser des soucis de crues même si cela concerne principalement ce dernier ruisseau. D'après l'Institut des Risques Majeurs, les catastrophes naturelles recensées sur la commune sont référencées dans le tableau ci-dessous. (Les autres informations ont été fournies par la commune.)



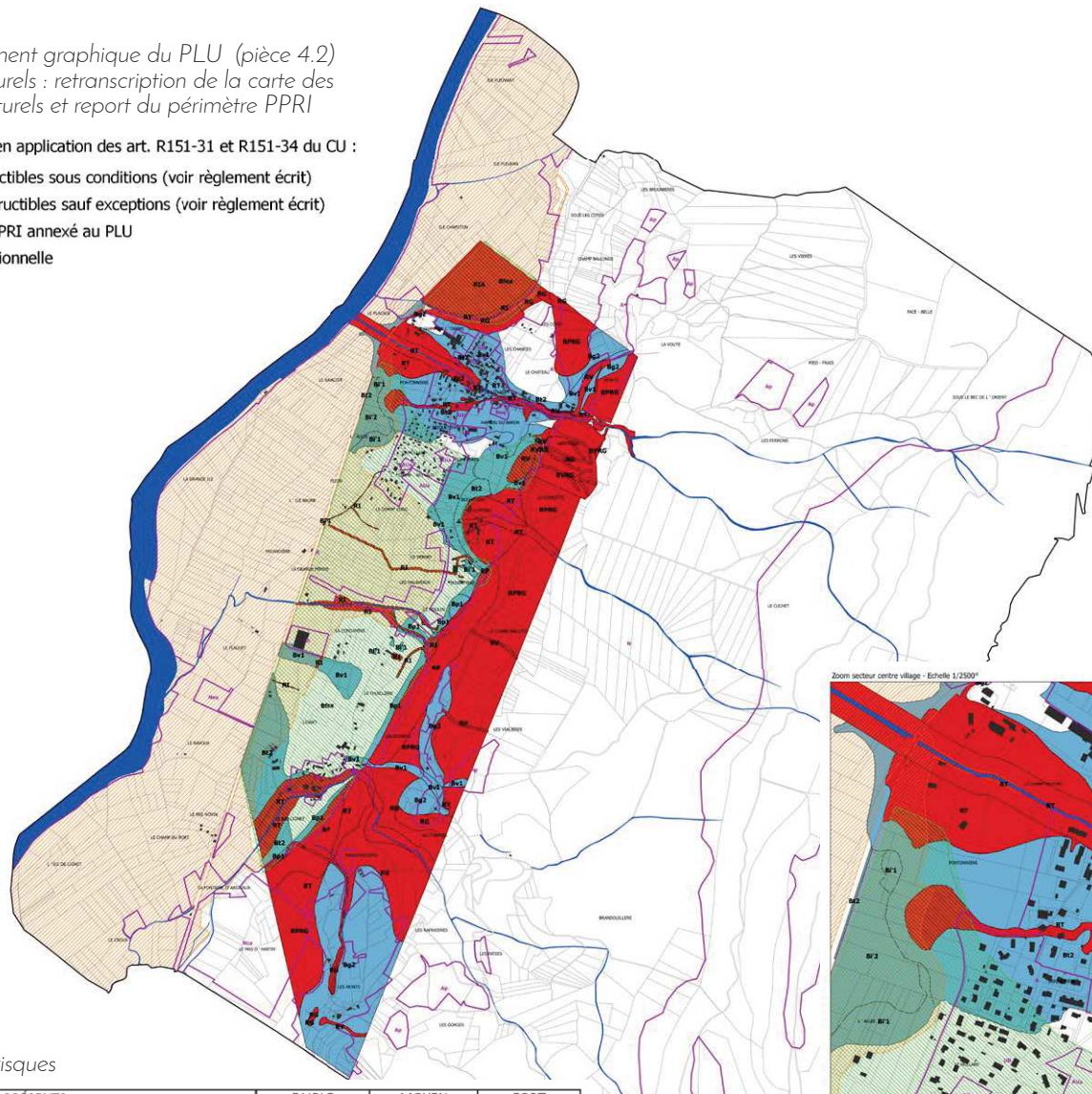
Type d'événement	Secteur	Date
Glissement de terrain	Chemin des Brunières	07/1971
Glissement de terrain	Les Côtes	07/1971
Glissement de terrain	Ferme des Monts	11/1992
Inondation de plaine	Plaine de l'Isère	1956
Crue torrentielle	Ruisseau de l'Echinard	Fin du XIX ^{ème} siècle
Crue torrentielle	Ruisseau de l'Echinard	07/1971
Crue torrentielle	Ruisseau du Versoud	07/1971
Crue torrentielle	Ruisseau du Versoud	06/1992
Crue torrentielle	Ruisseau du Versoud	Fréquemment
Tempête	Hameau "Le Lignet"	10/2006
Chute de pierres et de blocs	Amont de Bouvatière	11/1992
Chute de pierres et de blocs	Site d'escalade	07/2001
Chute de pierres et de blocs	Limite communale Est	2002

Les dispositions en faveur de l'environnement

Extrait du règlement graphique du PLU (pièce 4.2)
: Les risques naturels : retranscription de la carte des
phénomènes naturels et report du périmètre PPRI

RISQUES NATURELS en application des art. R151-31 et R151-34 du CU :

- Secteurs constructibles sous conditions (voir règlement écrit)
- Secteurs inconstructibles sauf exceptions (voir règlement écrit)
- Se reporter au PPRI annexé au PLU
- Suffosion exceptionnelle



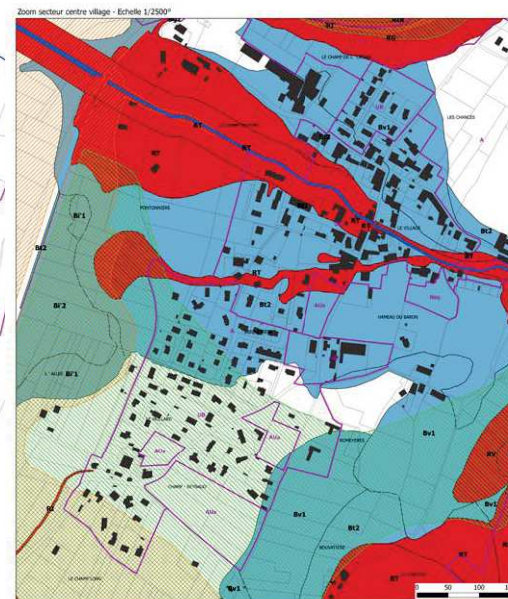
Les Risques naturels

La commune de La Rivière a fait l'objet d'une carte des aléas naturels multirisques de mars 1999, réalisée par le service de restauration des terrains en montagne (RTM). Elle a été complétée par une carte d'aléas au niveau du bourg et en lien avec le ruisseau l'Echinard, en 2016. (voir carte page suivante). La synthèse de ces travaux apparaît sur le règlement graphique, pièce 4.2 (extrait ci-contre). Les règles de constructibilité et d'aménagement qui permettent de se protéger des phénomènes naturels identifiés sont ainsi reportées au règlement écrit d'après le Règlement PPRN type, version 1-9-1 du 21 mars 2017.

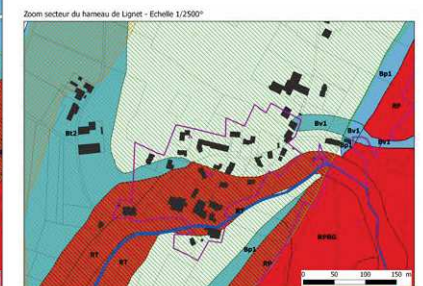
La commune de La Rivière est aussi couverte par un Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) Isère aval approuvé par arrêté préfectoral du 29/08/2007. Celui-ci constitue une servitude d'utilité publique et est annexé au PLU.

Typologie des risques

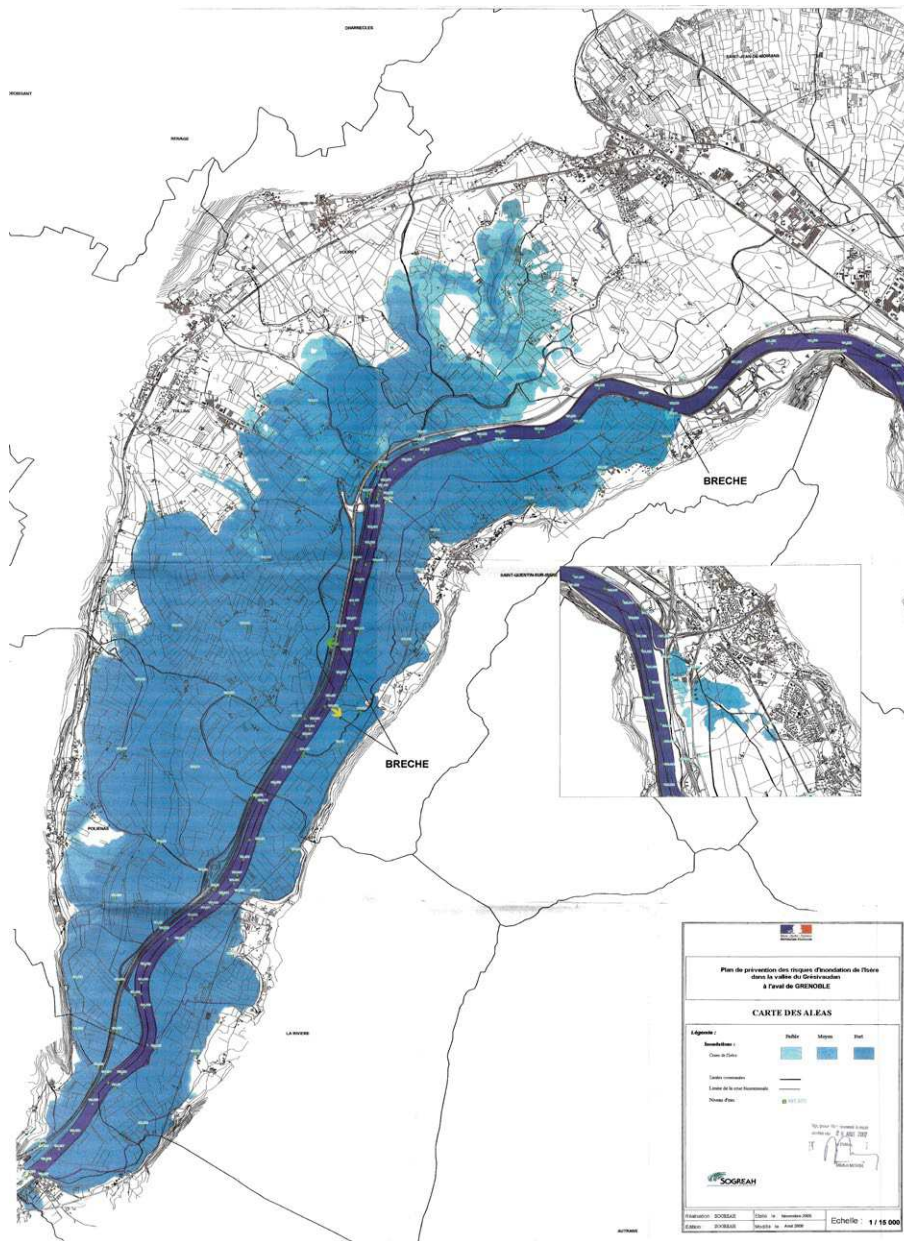
NATURE DES RISQUES PRÉSENTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Inondation de pied de versant	Bf'1	Bf'2	/
Inondation de plaine	Rf	Rf	Rf
Crue torrentielle	Bt2	RT	RT
Ruissellement sur versant - Ravinement	Bv1	RV	RV
Glissement de terrain	Bg2	RG	RG
Chutes de pierres et de blocs	Bp1	RP	RP
Suffosion exceptionnelle Bfex			



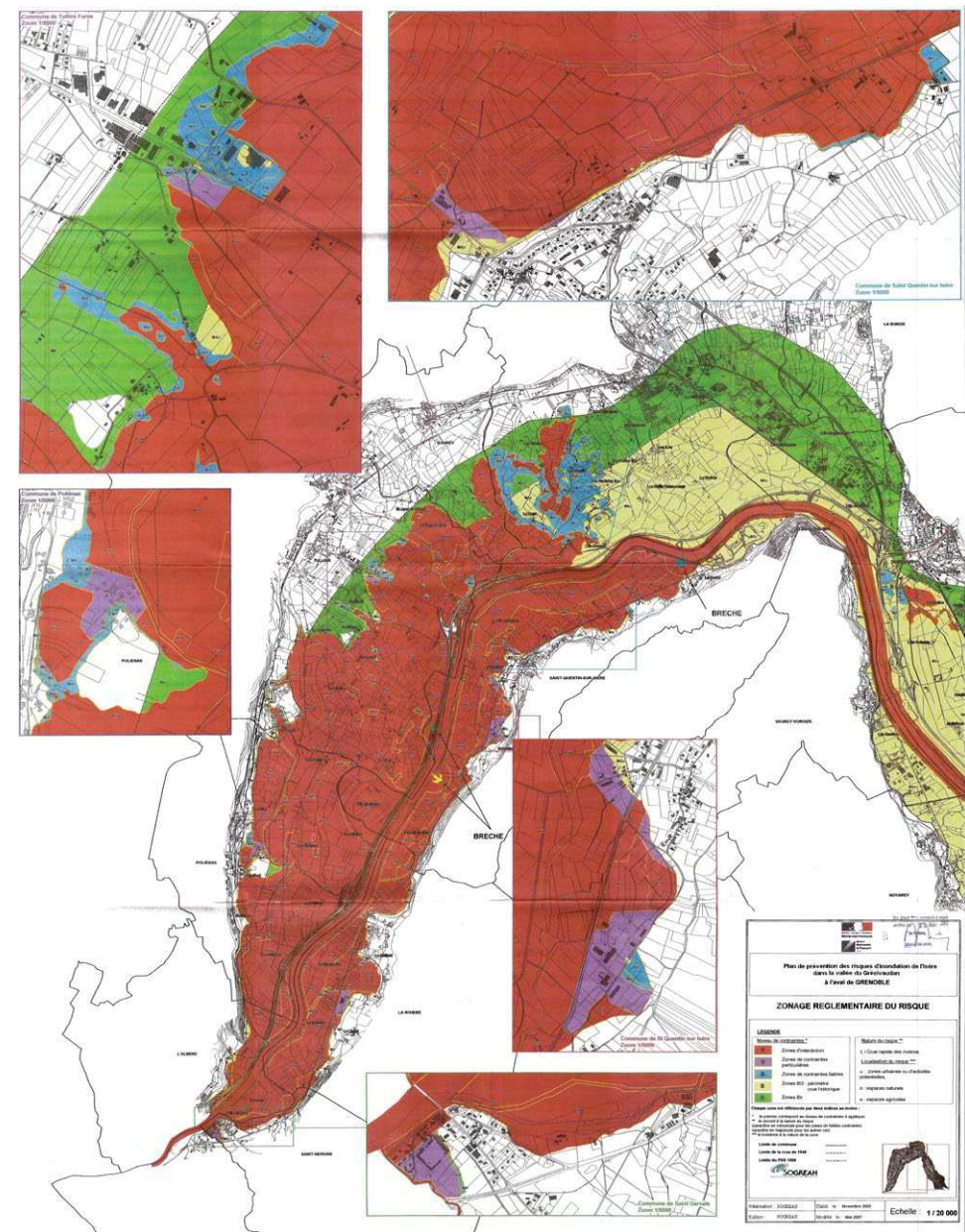
Zoom proche des secteurs urbains du PLU



Les dispositions en faveur de l'environnement



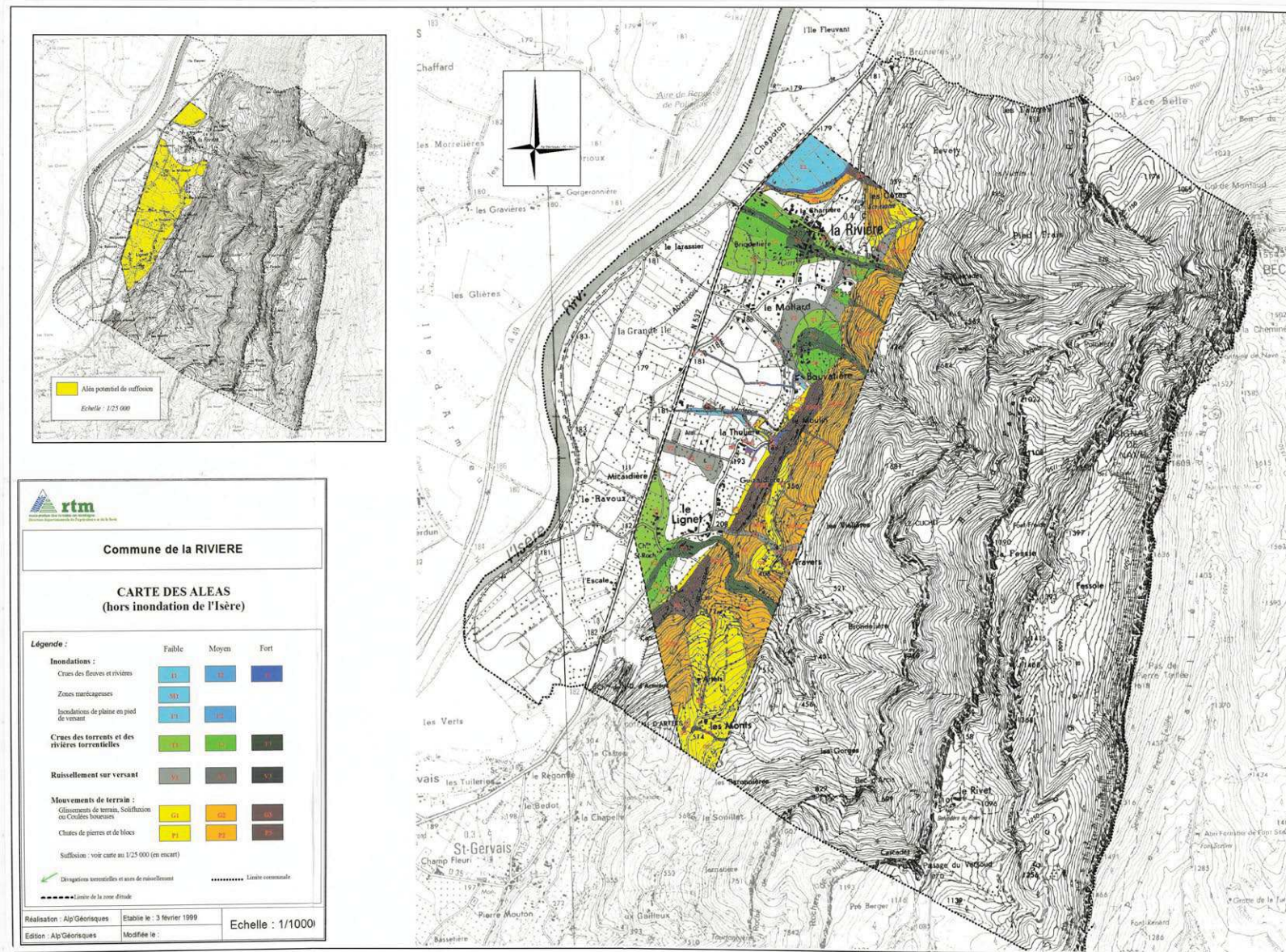
PPRI 2007 - Carte des aléas



PPRI 2007 - Zonage réglementaire

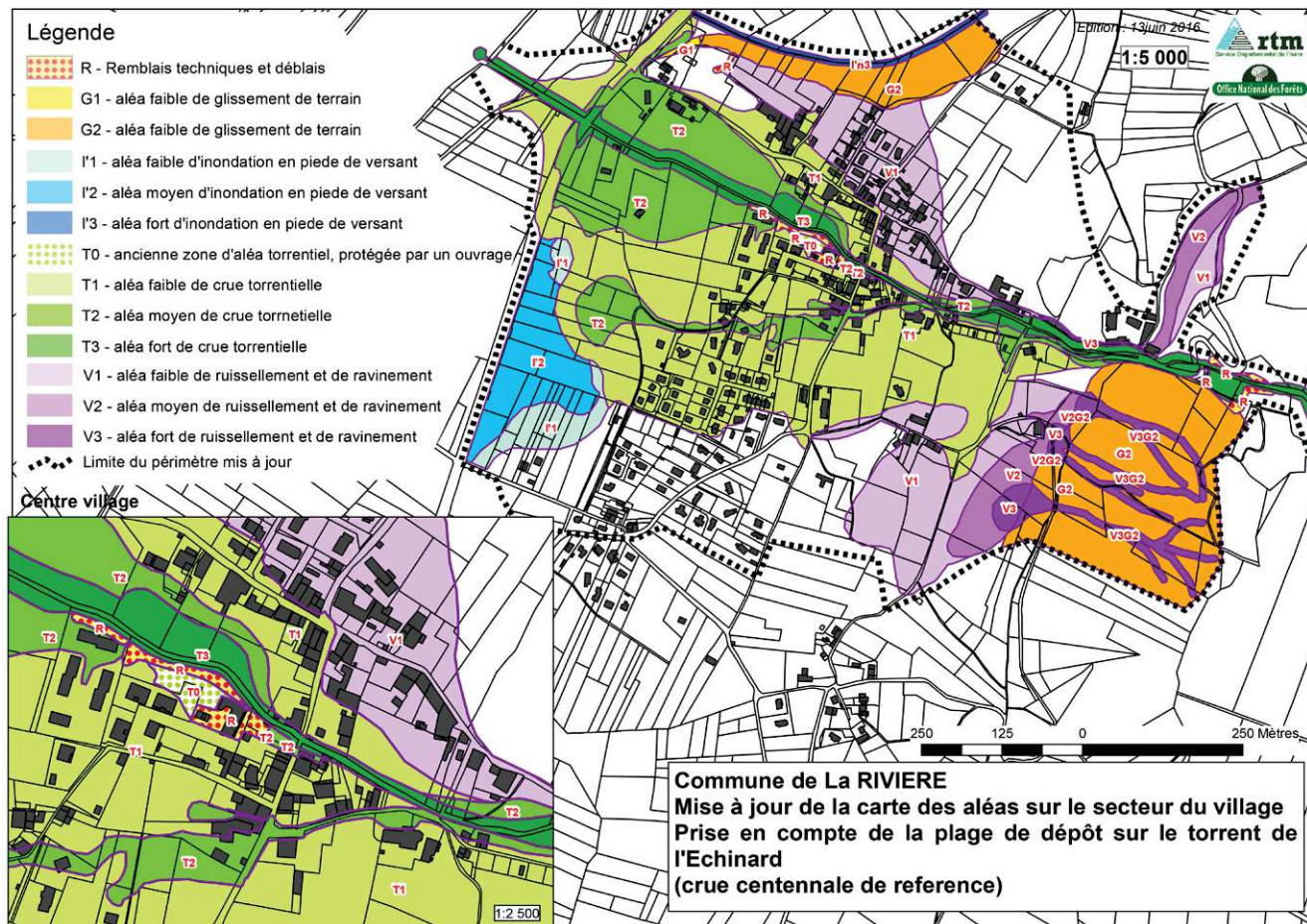
Les dispositions en faveur de l'environnement

Carte des aléas de 1999



Les dispositions en faveur de l'environnement

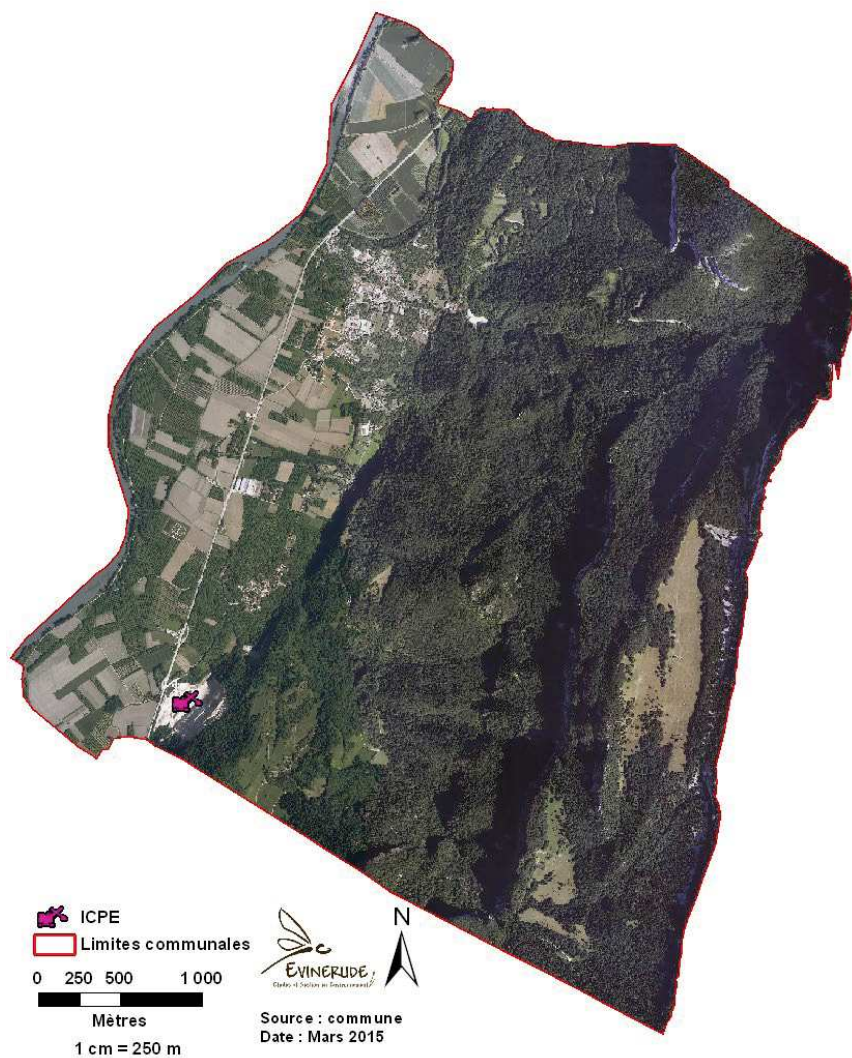
Echinard - Carte des aléas de 2016

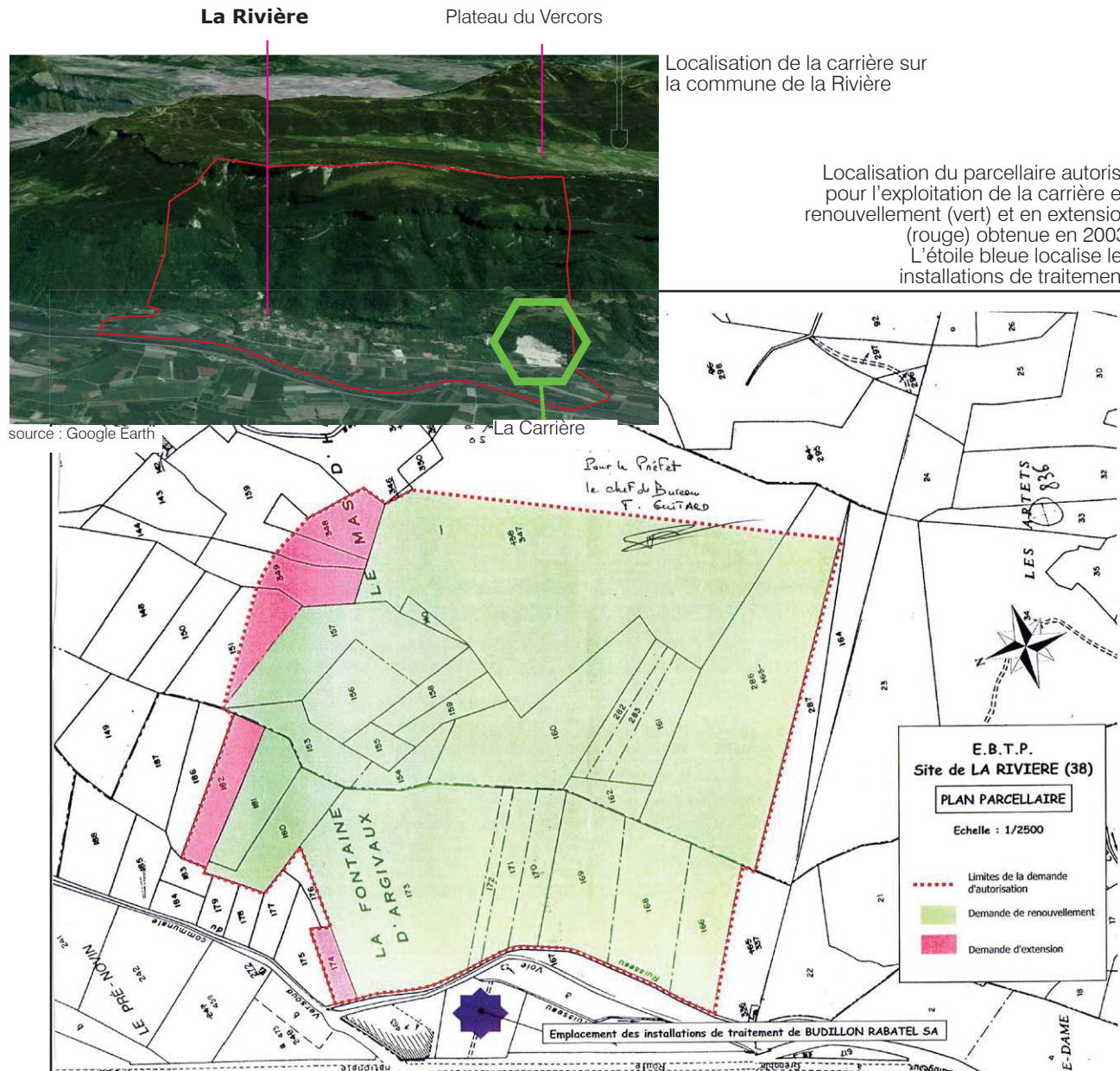


La carte des aléas fait apparaître des remblais. Ceux-ci ne correspondant pas à un aléa et n'étant pas à traduire en zone de risque, les remblais identifiés dans la carte des aléas ne sont pas considérés comme un aléa.

Les risques industriels

Deux établissements sont référencés comme ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement), il s'agit de "Carrière de La Rivière" et "Eiffage". Si leur activité est soumise à autorisation, ils ne sont pas classés SEVESO. Le premier s'occupe de l'exploitation de la carrière située au sud de la commune, le second gère le broyage et le concassage des matériaux fournis.





L'exploitation de la Carrière

La carrière de La Rivière ayant son siège social à La Fontaine d'Argivaux, sur la commune de La Rivière a obtenu en 2003 l'autorisation d'exploiter une carrière sur la commune de La Rivière, au lieu dit «Argivaux» pour une superficie de 22 ha. Un arrêté préfectoral (n°DDPP-IC-2019-0504) date du 9 mai 2019. Il régit l'exploitation. La durée d'exploitation est accordée pour 30 ans.

Les cartes ci-contre permettent de localiser les parcelles d'exploitation ainsi que les installations de traitement.

Elle est à la charge de la Communauté de communes SMVIC qui gère donc la collecte des ordures ménagères. Les ordures ménagères sont traitées par le SICTOM de la Bièvre, sur le site de Pénol.

La collecte des PAV (Points d'Apport Volontaire) se fait notamment au niveau de l'entrée de la commune, au lieu-dit l'Escale et sur le parking de la salle des fêtes, par le biais de quatre colonnes :

- une colonne bleue où sont collectés les PJM (Papiers, Journaux et Magazines).
- une colonne verte où est collecté le verre.
- une colonne jaune où sont collectés les emballages.
- une colonne grise pour le tout-venant.

Sur le site du SICTOM se trouvent les consignes utiles au tri sélectif des déchets.

La déchèterie intercommunale, implantée à Vinay, récupère les végétaux, les cartons, les gravats, les encombrants, les métaux, le bois, l'huile, les vêtements, les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), les piles et les batteries.